Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le
ID : 029-212902548-20210908-2182-DE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2021/82

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 01 SEPTEMBRE 2021

Date d'affichage : 01 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **24**
* votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le **HUIT SEPTEMBRE** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur François **HAMON**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : F. **BIHORÉ** - D. **BROUDIN** - J. **CLOAREC** - **M. COLLET** - K. **CORDIER** – A. **DELHAYE** - M. **GIREAULT** - L. **GOLIAS** - F. **HAMON** – A.S **LE BRIS** - J.J. **LECHAUVE** - S. **LE PINVIDIC** - P. **LE VERGE** - Y. **LOHIER** - M. **MADEC-CLEÏ** - C. **MALGORN** - A. **MARTIN** - C. **MUSELLEC** - J. **PLUSQUELLEC** - M. **POULIQUEN** - R. **POULLAOUEC** - E. **ROUDAUT** - M. **ROUSIC** - G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS EXCUSÉS : S. **AUTRET** - R. **GUICHETEAU** - S. **LE BIHAN**

PROCURATIONS :
Mme S. **AUTRET** a donné pouvoir à Mme. M. **GIREAULT**
M. R. **GUICHETEAU** a donné pouvoir à M. F. **HAMON**
M. S. **LE BIHAN** a donné pouvoir à M. M. **ROUSIC**

Mme Anne-Sophie **LE BRIS** a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : 29 CANTINES SAINES ET DURABLES – CONVENTION

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le
ID : 029-212902548-20210908-2182-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2021 **DÉLIBÉRATION N° 2021/82**

OBJET : 29 CANTINES SAINES ET DURABLES – CONVENTION

Morlaix Communauté est lauréate de l'appel à projet régional « promotion d'une alimentation saine et durable » lancé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

A ce titre, Morlaix Communauté met en place une première action avec les communes du territoire de Morlaix Communauté volontaires, l'action : « 29 cantines saines et durables ».

Cette action s'inscrit dans le CLS (Contrat Local de Santé) du Pays de Morlaix et propose d'accompagner dans cette démarche les cantines des écoles maternelles et primaires du territoire.
Les objectifs de cette action sont les suivants :

- réduire le gaspillage alimentaire et les surcoûts engendrés,
- réduire les dépenses de produits d'entretien coûteux et nocifs pour l'environnement et la santé grâce au nettoyage écologique,
- améliorer la qualité et la proximité des produits alimentaires grâce aux économies réalisées sur les deux premiers axes,
- sensibiliser la communauté scolaire sur l'ensemble de ces actions.

Morlaix Communauté est chargée de :

- accompagner les communes dans la mise en place du diagnostic (réponse aux questions et identification des difficultés rencontrées),
- co-construire le plan d'action avec l'équipe-projet de la commune,
- faire le lien avec les prestataires,
- assurer la logistique des formations (organisation, lieu ...),
- favoriser les échanges et retours d'expériences,
- assurer la reproductibilité du projet (édition d'un guide de recueil d'expériences).

Il est demandé aux communes volontaires de participer à la mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre de cette action, dans leurs restaurants scolaires.

Cette opération commencera dès le début de l'année scolaire 2021/2022 pour s'achever fin décembre 2022.

Morlaix Communauté demande une participation aux communes d'un montant de 1 000€ pour le premier établissement scolaire de maternelle ou de primaire engagé, puis 500€ le suivant, soit une participation financière pour la commune de Saint-Martin-des-Champs : 1 500 €.

Une convention de partenariat sera proposée par Morlaix Communauté.

Le dossier a été vu en commission finances du 26 août 2021.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :
- de se prononcer concernant ce dossier,
- en cas de d'avis favorable de donner délégation à M. Le Maire pour signer la convention de partenariat avec Morlaix Communauté et ses avenants éventuels, et pour mettre en œuvre cette opération.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le
ID : 029-212902548-20210908-2182-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-sept suffrages exprimés se prononcent favorablement concernant ce dossier et donnent délégation à M. Le Maire pour signer la convention de partenariat avec Morlaix Communauté et ses avenants éventuels, et pour mettre en œuvre cette opération.



Le Maire,
François **HAMON**

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le
ID : 029-212902548-20210908-2182-DE